

Rapides info et conclusions de la réunion Démat'Vin/Ciel de mercredi 28 juin

La mise en place de la dématérialisation de la DRM dans les caves devrait se dérouler au long de la campagne 2017/2018.

La formation s'opère en 2 temps :

- une demi-journée commune à toutes les caves (hors Genouilly qui est déjà opérationnelle) pour : rappel de la réglementation douanière, les obligations déclaratives, le contenu de la comptabilité matière, le rappel de cas particuliers (élaboration à façon, fonctionnement des VCI,...), la collecte des infos et leur utilisation par les douanes et le BIVB. Formation dispensée par Thibault LAUGA de l'union viticole 71.
- le temps qu'il faut en interne, dans la cave, avec votre prestataire informatique, pour prendre en main l'interfaçage de votre logiciel et son paramétrage en fonction de vos spécificités.

Concernant les clients de Déclic, 2 caves se sont portées volontaires pour débiter les installations : les vigneron de Buxy et Terres Secrètes, objectif mi/fin octobre.

Il est extrêmement important que toutes les caves puissent participer à la **demi-journée commune avec toutes les personnes** amenées à travailler sur ces nouveaux outils.

C'est pourquoi nous avons programmé 2 dates :

- le **mardi 3 octobre 9h** à la Cave des Grands Crus Blancs – Vinzelles pour le **Mâconnais**
- et le **jeudi 5 octobre à 9h** à Beaune Cave des Htes Côtes pour la **Côte Chalonnaise**, les départements **21, 39 (*) et 89**.

Si vous êtes indisponible à la date réservée pour votre secteur, vous pouvez bien évidemment choisir l'autre ! Mais en tout état de cause, s'il vous plaît, inscrivez-vous... 😊

(*) les 2 interpro Civj/Bivb travaillent ensemble ce dossier, Baudouin DE CHASSEY est destinataire de cette note.

Pour utiliser ces portails, chaque cave devra signer une convention avec la Douane. Dans un premier temps seule l'activité récoltant vinificateur sera concernée. Donc vous devrez continuer à remplir « manuellement » vos DRM OTNA/autres achats.

Elles seront très bientôt à disposition sur notre extranet. Nous vous tiendrons informés de leur disponibilité.

✘ Autre sujet : les **CRD**.

Grace à notre mobilisation, celle de la profession et la compréhension des Douanes régionales, la question du changement de comptabilisation des stocks de CRD à la cave ne subira pas, pour l'instant, de modifications.

En revanche, il ne faudra pas s'étonner que la question de la suppression de la Crd revienne sur le tapis. Je vous propose qu'on en parle au prochain conseil d'administration pour position commune.

✘ Modification du traitement des **propriétaires bailleur** au regard de la Douanes : ils n'auront plus de n° de CVI et conserveront leurs n° PPM, le propriétaire n'étant pas récoltant.



✕ Projets : suppression du **dépôt temporaire** de la **DR** limité à brouillon et validation définitive. Gros problème pour les coopérateurs apporteurs partiels : il faudra réfléchir à la meilleure organisation pour la cave ex prévoir dans le bulletin d'engagement que la cave valide ?...

Enfin, la **réunion post vendange** Douanes/Fraudes/Cavb/Siqocert/... a été programmée le **vendredi 13 octobre matin** à la Cave des Hautes-Côtes à Beaune. Merci de retenir cette date dès maintenant.